



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP84

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRÉVOYANCE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la décision n°D2023-66-MP en date du 19 avril 2023 relative au choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de prévoyance conclu avec ALLIANZ/COLLECTEAM, prenant fin au 31 décembre 2023 : le cabinet ACE CONSULTANTS de Villeneuve-lès-Avignon (30) ;

Considérant la décision n°D2023-203-MP en date du 20 novembre 2023 relative à la prolongation du contrat de prévoyance pour une année supplémentaire, dans l'attente de plus d'informations concernant la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents publics ;

Considérant la délibération n°2024A-10-RH en date du 15 février 2024 relative à l'approbation de l'accord collectif local de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance et l'accord de participation facultatif à la procédure de mise en place d'un contrat d'assurance collectif avec le CDG47 ;

Considérant la décision n°D24DRH222 en date du 31 décembre 2024 relative à la conclusion d'un contrat d'un an avec ALLIANZ/COLLECTEAM, suite à la volonté de Fumel Vallée du Lot de ne pas contractualiser avec le prestataire retenu par le CDG47 dans le cadre du contrat d'assurance collectif ;

Considérant la nécessité pour Fumel Vallée du Lot de relancer un marché de prévoyance qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et d'être accompagné tout au long de cette démarche par une assistance à maîtrise d'ouvrage, une demande de chiffrage a été adressée à la société ACE

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250516-D25MP84-AR
Reçu le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025

CONSULTANTS, prestataire retenu initialement en 2023 et qui détient les connaissances et compétences nécessaires afin d'assurer cette mission ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir la société ACE CONSULTANTS de Villeneuve-lès-Avignon (30), qui présente une offre répondant en tous points aux critères attendus, afin d'assister Fumel Vallée du Lot dans la passation du nouveau marché de prévoyance qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026. L'offre se décompose comme suit :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 800 € HT
- Déplacement (à l'unité) : 450 € HT

2°) – De signer l'offre financière ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 mai 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 mai 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 21 mai 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com